

**JUILLET  
2015**

# Bulletin Municipal de MAYRAN

## Édito

Le nouveau conseil municipal élu en mars 2014 a le plaisir de vous présenter le deuxième bulletin municipal. Ce bulletin, véritable trait d'union entre les citoyens et la commune, rend compte des travaux réalisés en 2014 et présente ceux qui verront le jour en 2015.

Cette nouvelle équipe a malheureusement été endeuillée à la fin de l'année. Le 10 novembre au soir, notre ami André ESPINASSE nous a quittés prématurément. Elu au mois de mars 2014, il avait pris cette responsabilité avec sérieux et dévouement. Homme bon, serviable et d'une grande gentillesse, il nous laisse depuis dans la douleur et dans le vide que nous mesurons un peu plus chaque jour.

Le centenaire du début de la grande guerre a fait partie des évènements marquants en 2014 et notre commune a su se remémorer cette sombre période grâce à une exposition de documents et de divers objets de l'époque. Je tiens à remercier vivement, pour tout le travail de recherche accompli pour la mise en place de cette exposition, Messieurs Claude MOULY et André MALET, ainsi que Madame Marie Noëlle DANTAN, directrice de l'école, l'équipe pédagogique et les enfants. La participation de chacun, et la présence des Maires de Belcastel et de Clairvaux, ont apporté le caractère solennel dû à cette commémoration du 11 novembre.

Dimanche 11 janvier, à la cérémonie des vœux, j'avais évoqué la nouvelle organisation territoriale qui se met en place avec le redécoupage des Régions, des Cantons et des Communautés des Communes. Si le regroupement des Régions et celui des Cantons est connu aujourd'hui, celui des Communautés des Communes, dans le cadre de la loi NOTRE est encore en pleine discussion au parlement, notamment sur le seuil du nombre d'habitants. Le seuil des 20 000 habitants annoncé depuis plusieurs mois par les services de l'Etat pourrait bénéficier de certaines dérogations dans des départements en zone de montagne comme l'Aveyron, mais surtout dans les cantons à faible densité de population. Cette décision devrait être connue au cours de l'été.

À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de dire quelle communauté de communes nous serons amenés à rejoindre ni avec quel nombre d'habitants. Notre communauté de communes est dotée de nombreuses compétences que n'ont pas les communautés de communes qui nous entourent (écoles, voirie communale). Or, devant la nécessité de se regrouper avec des collectivités ayant les mêmes compétences, nous

pourrions être amenés à récupérer les écoles et la voirie dans nos communes, et, avec la baisse annoncée de certaines dotations de l'État, nos budgets communaux seront fortement impactés. Devant cette situation, les élus communautaires et les différents conseils municipaux ont engagé une réflexion sur la création d'une commune nouvelle qui se substituerait à la communauté des communes. Cette commune nouvelle serait une nouvelle entité qui permettrait de gérer en commun les services et en mutualisant tout ce qui peut l'être. C'est déjà fait pour 70% des dépenses de notre territoire, elle prendrait en charge les 30% financés aujourd'hui par les communes. Nos communes historiques ne seraient ni supprimées ni fusionnées. Elles deviendraient des communes déléguées qui continueraient d'assumer leurs missions au plus près des citoyens. C'est cette commune nouvelle qui adhérerait à la future communauté pour assumer des compétences plus importantes comme le développement économique ou le tourisme. Après une réunion d'information destinée aux 8 maires et aux adjoints animée par Mme BREMONT de mairie info le 16 décembre, tous les élus ont pu débattre du sujet le 31 janvier à Rulhe à une réunion animée par Monsieur Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture. Suite aux propositions faites à ces réunions, le conseil communautaire a décidé de lancer une étude afin d'évaluer les conséquences de la création d'une commune nouvelle à l'échelle du territoire communautaire. Cette étude qui a été confiée au cabinet KPMG a été présentée à l'ensemble des conseillers municipaux le mardi 23 juin. Parallèlement, une charte est en cours d'élaboration. Elle a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance tant de la commune nouvelle que des communes déléguées. Cette charte sera validée par les services de l'État, et servira de fil conducteur.

Il n'est pas question de perdre notre identité et j'en serai le premier défenseur, mais à travers un travail de mutualisation et de mise en commun de moyens humains et financiers, nous pourrions dans le respect de tous, pérenniser les services indispensables au développement et à l'épanouissement de chaque commune, et, par conséquent de leurs habitants.

Une réunion d'information à la population aura lieu vraisemblablement fin juillet. La date vous sera communiquée dans les prochains jours.

Le Maire,  
Yves MAZARS

## MAIRIE

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du mardi au samedi : de 8h00 à 12h00  
Tél. **05.65.64.51.24** - Fax. **05.65.64.54.68**  
Mail : [mairie-mayran@wanadoo.fr](mailto:mairie-mayran@wanadoo.fr)  
Site Internet : <http://www.mayran.fr>

## INFO

Pour tous les renseignements administratifs :  
<http://www.service-public.fr/>  
Démarques en ligne :  
<https://connexion.mon.service-public.fr/>

## HORAIRES DÉCHETTERIE

*La déchetterie est ouverte toute la journée du samedi.*

**Horaires d'été** : À compter du 31 mars 2015  
Du lundi au vendredi : de 15h à 18 h  
Le samedi : de 9h à 12h et 14h à 17h.

**Horaires d'hiver** : À compter du 26 octobre 2015  
Du lundi au vendredi : de 14h à 17 h  
Le samedi : de 9h à 12h et 14h à 17h.

*Les changements d'horaires coïncident avec les changements d'heures officiels.*

**Déchetterie : 05.65.64.46.27**  
**Communauté des Communes : 05.65.80.20.80**

## L'ÉCOLE PRIMAIRE

Des panneaux de basket ont été installés dans la cour de l'école au mois d'avril. Cet équipement a été financé par la Communauté des Communes.

**Effectif pour la rentrée 2015 :** Après avoir recueilli les prévisions des effectifs pour la rentrée 2015 auprès de la directrice, les services de l'éducation nationale ont décidé de supprimer le 4<sup>ème</sup> poste d'enseignant que nous avons obtenu en septembre 2013. Cette décision nous attriste tous: élus, enseignants, parents d'élèves. L'effectif annoncé au mois d'avril de 76 élèves ne permet peut être pas le maintien du 4<sup>ème</sup> poste, mais nous espérons que d'ici la rentrée scolaire les appartements en recherche de locataires nous permettrons de retrouver l'effectif nécessaire à la réattribution de ce poste. Le Directeur des Services Académiques s'est engagé à venir faire un comptage des élèves le jour de la rentrée.

## GARAGES COMMUNAUX

Les garages communaux ont été entièrement rénovés pour un coût total de 10 198 €uros H.T. (gros œuvre 6 722 € couverture et portails 3 476 €).

Ils peuvent être ainsi mis à la location en toute sécurité.



## PRÉSENCE VERTE

Depuis 2013, année de signature de la convention entre la mairie et « Présence Verte », organisme de Télésurveillance ayant pour but d'aider au maintien à domicile des personnes âgées, la mairie peut recevoir les demandes et les faire parvenir. Elle a pris en charge les frais d'installation du matériel pour 8 personnes à ce jour, (3 en 2013, 2 en 2014 et 3 dans les 6 premiers mois de 2015).

*N'hésitez pas à nous contacter pour tout conseil.*

## MATÉRIEL DIVERS

Le projet d'acquérir du matériel de vidéo-projection (vidéo projecteur, pc portable et écran) a été réalisé en partenariat avec le club de foot l'E.S.G.M.

Ce matériel de vidéo d'un montant de 1 350 €H.T. est à disposition des diverses associations de la commune.



Pour les jeunes et les moins jeunes, l'équipement sportif a été étoffé avec la mise en place d'une table de ping-pong et d'un panier de basket près des vestiaires (2 109 €H.T.).

Pour soutenir les initiatives des associations et améliorer le confort de la salle polyvalente, une friteuse professionnelle et un nouveau percolateur (1 122 €H.T.) ont été achetés.



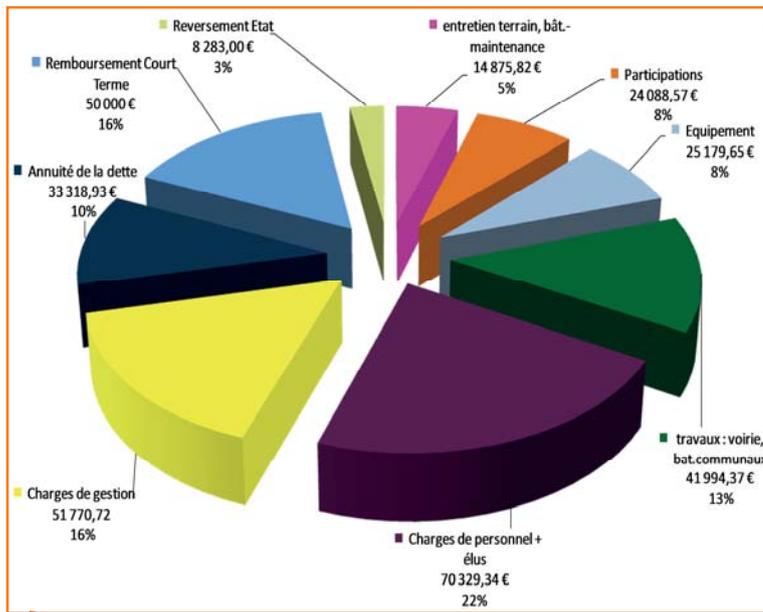
## SÉCURISATION DU BOURG DE MAYRAN

Nous arrivons au bout de l'étude de la mise en sécurité à l'entrée nord du bourg. Ce projet qui comprend la création d'une liaison piétonne de la Castagnal à Mayran en bordure de la R D 285, séparé de la voie de circulation par une plantation d'arbustes, un aménagement d'accès aux lotissements, un raccordement au réseau public d'assainissement des terrains de la Castagnal et une réfection de la R D 285 devrait voir le jour au dernier trimestre 2015. Le montant total des travaux s'élève à 185 000 €H T, ce programme est éligible aux aides de l'Etat, de la Région et du Département.

# Compte Administratif 2014

Ce Compte Administratif dégage un excédent de 73 624,87 € (hors assainissement comptabilisé en annexe).

## Dépenses 2014 : 319 840,40 €



Les dépenses d'intervention totalisent : 106 138,41 € et représentent 36 % des dépenses de l'année 2014.

Parmi ces dépenses :

- ➔ Réfection des garages communaux, pose portes petite salle des fêtes et local chasse, réfection église 21 349,98 €
- ➔ Acquisition matériel du faitout : 8 166,82 €
- ➔ Acquisition équipement sportif, matériel vidéo projection, friteuse, tables réunion : 7 321,21 €
- ➔ Travaux voirie : 26 938,44 €
- ➔ Extension de l'éclairage public au lotissement de Ruffepeyre : 5 324,59 € dont 40% sont subventionnés.

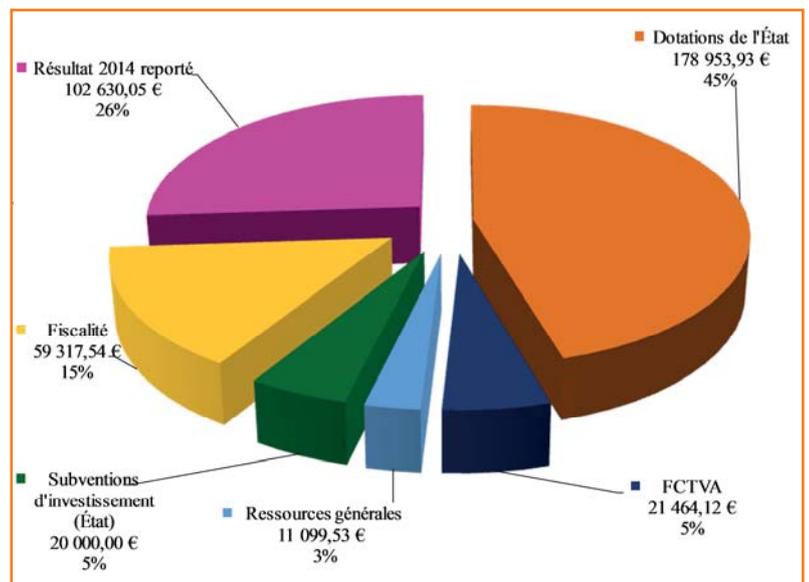
Les dépenses de gestion totalisent : 205 418,99 € et représentent 64 % des dépenses de l'année 2014 (charges de personnel (titulaires + élus) + charges de gestion + annuité de la dette), remboursement du court terme de 50 000 € après encaissement du solde des subventions.

## Recettes 2014 : 393 465,17 €

Les recettes de l'année s'élèvent à 393 465,17 € :

Notamment :

- ➔ 21 464 € de remboursement de TVA sur les travaux réalisés en 2013
- ➔ 178 954 € de dotations de l'État
- ➔ 59 317,57 € de fiscalité dont 38 131 € de TF, TH et CFE
- ➔ 20 000 € de solde de subventions obtenues pour l'aménagement des vestiaires du foot.



## Compte administratif du Budget ASSAINISSEMENT

En dépense : 64 567,19 €

En recette : 55 106,33 € dont

- > 20 942,68 € de redevance assainissement collectif des particuliers et participation de l'industriel
- > 53 214,55 € de déficit d'investissement 2013 reporté en 2014 et ramené à 21 725,15 € en 2014.

# Budget Communal 2015

Le budget communal 2015 (hors assainissement comptabilisé en budget annexe) s'élève à **612 305,61 €**

## LES DÉPENSES

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **358 304,93 €** soit **66 %**

**180 757,00 €** soit **34%** constitue les dépenses de gestion

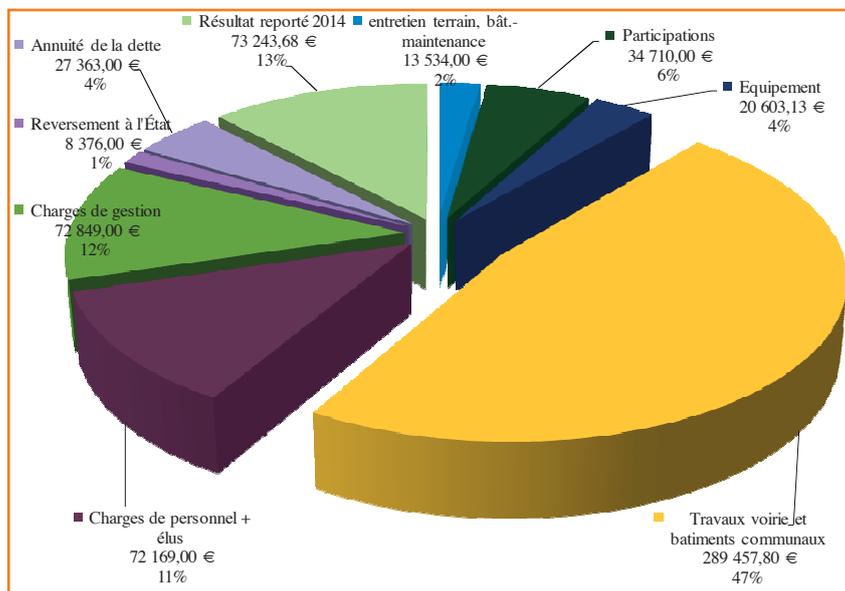
Elles sont constituées de

### Travaux : 289 457,80 €

- ➔ L'aménagement et sécurisation de l'entrée nord du Bourg,
- ➔ Des travaux sur la voirie

### Équipement : 22 203 €

- ➔ Acquisition de terrains (frais notaires, levé de géomètre, régularisation cadastrale).



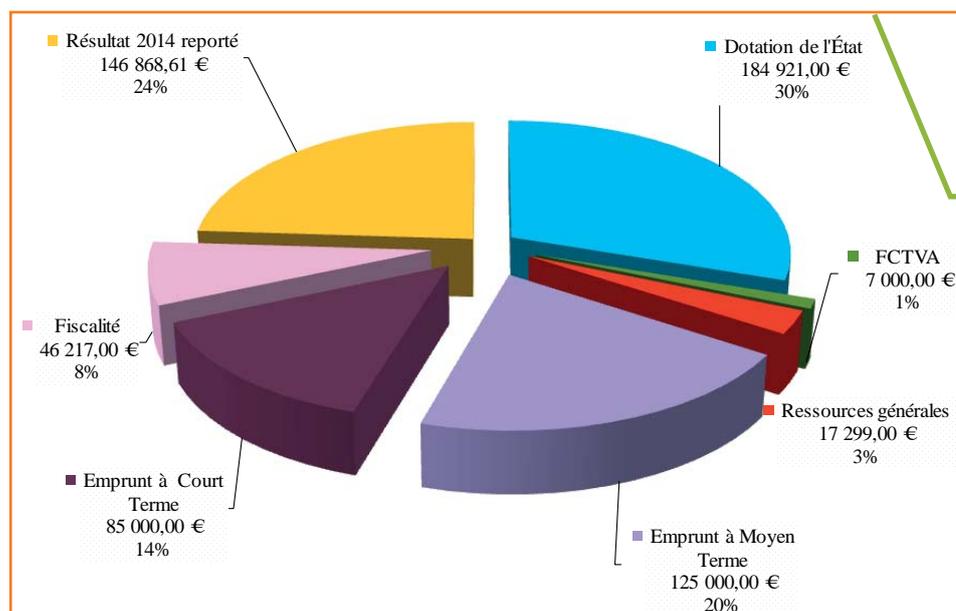
Reversement à l'État de 8 376 € (d'une partie du produit fiscal suite à la réforme fiscale de 2011).

## LES RECETTES

Les recettes d'un montant de **612 305,61 €** permettent d'alimenter les dépenses de la collectivité.

Elles sont constituées de :

- ➔ La dotation de l'état pour 184 921,00 € soit 30 % du budget,
- ➔ Le remboursement par l'État de la TVA payée en 2014 soit 7 000 € représentant 1 % du budget,
- ➔ Un prêt Court terme de 85 000 € dans l'attente de l'obtention des subventions,
- ➔ La fiscalité : 46 217 € dont 38 000 € d'impôts locaux soit 8 % du budget.



Pour la 5<sup>ème</sup> année la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition. Seules les bases 2014/2015 communiquées par les services fiscaux ont augmenté.

### TAUX 2015 :

Taxe d'Habitation : 4,13%

Taxe sur le foncier Bâti : 3,49%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,48 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 9,46 %

## VOIRIE

### Travaux 2014

#### Communauté des Communes

Des travaux de goudronnage ont été réalisés sur les voies communales de « la Coste » au « moulin de la Coste » et sur un tronçon de la route allant de Mayran aux Farguettes (du ruisseau aux Farguettes). Le montant de ces travaux s'élève à 39 136 €

#### Travaux communaux

Suite à un élargissement du chemin rural de Ruffepeyre aux Puech bas sur toute la longueur du lotissement de Ruffepeyre en vue d'une mise en sécurité de celui-ci, le revêtement a été réalisé pour un montant de 8 450 €

Un aménagement paysager a également été conçu sur les abords des voies de ce lotissement pour un montant 3 540 €

Un accès a été créé sur le domaine public au Soulié en vue de la construction d'une maison individuelle. Le montant de ces travaux s'élève à 5 095 €

#### Voies des lotissements privés

Avec l'accord de l'ensemble des co-lotis, après réception des travaux et enquête publique, les voies des lotissements Les Agades, les Farguettes et Ruffepeyre ont été classées dans le domaine public. Le montant des actes notariés s'élève à 1 538 €

#### Régularisation cadastrale du chemin rural de la Devèze à Lauriol

Ce chemin rural existant depuis de nombreuses années, et n'ayant jamais été encadré, une régularisation devenait nécessaire. Par délibération du 18 juillet 2014, le conseil municipal, a décidé d'engager celle-ci. Le cabinet des géomètres LBP Poujade a été retenu pour réaliser le document d'arpentage nécessitant des acquisitions de terrains et des rétrocessions d'anciens chemins ruraux après déclassement par voie d'enquête publique. Les frais de géomètre s'élèvent à 1 558 €. L'enquête publique a eu lieu au mois de décembre 2014. Les actes notariés sont en cours et cette régularisation devrait être terminée prochainement.

### Travaux 2015

#### Travaux Communauté des Communes

Les travaux de revêtements seront réalisés sur la route communale de la Bessarède au Buene.

Comme chaque année, les travaux de fauchage, d'élagage des haies et curage des fossés sont effectués par les agents de la communauté des communes.

#### Travaux communaux

Ces travaux seront réalisés dans les secteurs suivants:

- Remise en état d'un tronçon du chemin rural de Combecaminade
- Aménagement d'un accès sur le domaine public au Soulié
- Création d'une voie en zone U sur Ruffepeyre.

### ESPACE d'ACCUEIL et d'ACTIVITÉ de l'ADMR, l'ÉCLAIRCIE

Avec le concours du Lycée Agricole de Rignac, l'ADMR a mis en place un accueil pour les personnes âgées du Canton de Rignac 2 jours par semaine le mardi et le jeudi.

Renseignements :

9, place Imbert - 12390 Rignac. Tél. 05.65.64.15.08 - 06.37.33.94.27

## CENTRE DE LOISIRS

Vos enfants peuvent être accueillis au Centre de Loisirs « Les ALZOUZOUS » les mercredis et lors des vacances scolaires de Toussaint, Février et Pâques et durant 6 semaines en juillet-août.



Activité pêche, vacances de pâques.

**2 camps sont prévus cet été**, ils accueilleront les enfants à partir de 9 ans.

- **Du 20 au 24 juillet**, camp spéléologie/escalade à la Base de plein air de Mezel à Veyrac (46), 250 € la semaine,
- **Du 03 au 07 août**, camp équitation au centre de vacance « Grand Lac » à Martel (46), 200 €

Contact : Christophe 06.77.26.01.97

Horaires : 7h30 - 18h30

Blog : <http://les-alzouzous.fr/>

La tarification tient compte des ressources des familles.

## NOUVEAUX COMMERÇANTS DE LA COMMUNE

• Lors du départ des anciens gérants du multiple rural, la commune a acheté du matériel essentiel à l'activité afin que les prochains gérants n'aient pas besoin de s'équiper de manière conséquente lors de leur installation. Cette démarche a facilité la reprise et le commerce a pu être opérationnel immédiatement.



Ainsi, « *l'Orée des Janenques* » a rouvert ses portes depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier sous la gérance de M. Hervé MERIT.

Vous pouvez y déguster des plats variés dans un décor contemporain.



*Que ce soit pour prendre un verre dans le coin lounge ou au comptoir, ou pour manger, laissez-vous tenter ! (tél. 05 65 63 19 89)*

• En ce début d'été, Pascal FERRAND est heureux de vous accueillir à « *La Grange des Tilleuls* » : produits du terroir, salon de thé, point presse, articles cadeaux...

*Pour passer un moment de détente, faire plaisir, à proximité de chez vous (tél. 05 65 63 93 86).*

## TARIFS 2014

### SALLE POLYVALENTE

Associations de la commune.....	Gratuit
Habitants de la Commune.....	110.00 €
Extérieurs à la Commune.....	250.00 €
Réunion seule .....	70.00 €
Réunion + repas .....	250.00 €
Chauffage .....	10.00 €/Heure

### SALLE DES FÊTES

Du 1/11 au 31/12 et du 01/01 au 30/04.....	60.00 €
Du 1/05 au 31/10 .....	40.00 €

### CONCESSIONS

Perpétuelles.....	50.00 €/e m <sup>2</sup>
Columbarium (cases pour 4 urnes de 20 cm de diamètre)	
15 ans.....	600.00 €
30 ans.....	1 000.00 €
Taxe de dispersion.....	50.00 €
Gravure sur livre du souvenir à la charge du preneur	
Espaces pour caves urnes 1m <sup>2</sup> , 30 ans .....	50.00 €/e m <sup>2</sup>

### REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

#### Année 2015 :

Part fixe .....	62.00 €
Part variable .....	0,90 €/e m <sup>3</sup> d'eau consommée durant l'année 2014

#### Année 2016 :

Part fixe .....	64.00 €
Part variable .....	0,95 €/e m <sup>3</sup> d'eau consommée durant l'année 2014

## TRANSPORT À LA DEMANDE

Service public co-financé par la Communauté des Communes, le Conseil Départemental et le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le TAD est ouvert à tous et vient vous chercher, à votre domicile, aux jours et horaires suivants :

**Pour aller à Rignac les lundis de foire :** départ 9h00 retour 11h30/  
les mardis départ 9h30 retour 11h30.

**Pour aller à Rodez les jeudis** départ 13h10 retour 17h35.  
(le T.A.D. vous amène au point de correspondance avec la ligne régulière).

**Contactez la S.A.T.A.R. au 05.65.73.40.49. la veille du déplacement.**



## ÉTAT CIVIL 2014

### Naissances

ALAUX Méline - Le Bois de Madame  
ANDISSAC Romy – Les Farguettes  
DALLEAU Lucas – Ruffepeyre  
REVEL Guilhem - Ruffepeyre  
RIVIERE Axel - Les Janenques  
ROUS Pierre – Le Bourg  
STIVAL Lisy – Le Teil

### Mariages

FRANCOIS Aurélien et SOLIER Elodie - Le Soulié

### Décès

ESPINASSE André  
COMBETTES Georgette veuve VINEL

## AIRE DE COVOITURAGE

Dans le cadre du programme du Conseil Départemental de réalisation d'aires de co-voiturage, une aire sera aménagée par le département au carrefour de la route départementale 994 et la route départementale 285 sur la commune de Mayran.

Cet aménagement consiste à créer une aire de 13 places dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite. À l'avenir, un arrêt de bus pourra compléter l'aménagement.

Un portique limitera l'accès du stationnement aux seuls véhicules légers.

Les travaux se dérouleront au début du deuxième semestre 2015.



## BIBLIOTHÈQUE

Ne passez pas à côté de la bibliothèque de Mayran, beaucoup de livres y sont à votre disposition, avec un espace spécialement dédié aux enfants ; Vous pouvez lire, relire ou simplement consulter et même faire les 3 pour 2 € l'année seulement par personne.

Cet abonnement vous donne le droit d'emprunter à chaque fois 3 livres et 1 CD.

Des animations sont également proposées.

N'hésitez pas à franchir la porte, les bénévoles seront ravis de vous accueillir.

### Horaires et jours

#### d'ouverture :

**Mercredi de 10h à 11h45**

**Vendredi de 14h15 à 16h15**

**Samedi de 10h. à 11h45**